

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016

Présents : Paulette GICQUEL – Philippe BIDAN – Martine VALLEE – Stéphane FOUCAULT – Gwenaëlle PESTEL – Michel HAMON – Benoît JAN – Hervé LE DOUCEN – Lynda LE PORS – Armand BIDAN – André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS

Absente excusée : Réjane COEURET pouvoir à Sylvie MALESTROIT

Secrétaire de séance : Stéphanie LE BARS

PRESENTATION DES ENJEUX DU TAFTA ET DU CETA PAR UN INTERVENANT

Monsieur Alain GAPIHAN présente les enjeux du TAFTA (Traité transatlantique de libre échange) et du CETA (traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada).

Mme Le Maire remercie M. GAPIHAN pour son exposé et invite les membres du Conseil Municipal à s'informer sur ces traités. Elle ajoute, que lors de sa session de janvier, le Conseil Municipal sera sollicité sur l'opportunité, comme de nombreuses collectivités de prendre symboliquement une délibération afin de déclarer la Commune « Hors TAFTA »

TARIFS 2017 :

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs 2017. Ils sont consultables sur le panneau d'affichage en mairie et sur le site.

PERSONNEL : Résultat de l'appel à candidatures

Mme Le Maire informe l'assemblée que Mme Christelle BELNA a été recrutée en qualité d'agent administratif. Le poste de Marie Christine DUROS sera occupé par Christophe NÉVO. Une réorganisation du service administratif va être engagée.

ACQUISITION DE MATERIELS

Mobilier pour le Refuge des P'tits Loups

En raison d'une hausse des effectifs, les agents ont recensés le besoin d'une table à roulettes et de 6 tabourets, adaptés aux jeunes enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir une table et les 6 tabourets chez WESCO au prix HT de 347.40 € (416.88 € TTC)

Clôture des services techniques

Les sapins qui séparaient l'espace vert de la mairie et les services techniques ont été abattus. Pour clôturer le site, des devis ont été demandés à QUEMABRI ET DENIS MATERIAUX pour la fourniture de panneaux rigides.

Le Conseil Municipal, retient la proposition de QUEMABRI pour un coût TTC de 569.53 € (montant qui pourrait évoluer en fonction du choix de l'implantation définitive de la clôture).

TRAVAUX 12 RUE DE LA POSTE

Lors de la réalisation des travaux, il s'est avéré que le sol était endommagé. Dans l'urgence, le chantier a été purgé (plancher BA13 avec billes d'argiles enlevé). Un devis a été établi par Alain CHRETIEN pour les travaux de rénovation pour un montant de 2 681.84 € TTC.

Le Conseil Municipal valide la réalisation de l'ensemble des travaux.

LOTISSEMENT LA BROUSSE AU MOINE

Madame Le Maire rappelle que seul le lot n° 7 d'une superficie de 674 m² reste en vente. Le prix de vente actuel est de 23.50 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de ramener le prix de vente à 18.50 € TTC le m².

INTERVENTION DES ANIMATEURS DE L'ACSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les interventions des animateurs sportifs de l'ACSE.

CONTRAT FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil Municipal décide de conclure un nouveau contrat avec Chenil Service avec effet au 1^{er} janvier 2017 pour des interventions du lundi au samedi inclus.

TRAVAUX DE VOIRIE

Programme de voirie 2017

Le Conseil Municipal valide le programme de voirie 2017 suivant :

Tranche ferme

- 1 – réfection de la voie communale n° 23 dite du « Pré Masson » (environ 2 100 ml)
- 2 – la voirie définitive du lotissement de la Brousse au Moine
- 3 – réfection d'une partie du chemin cadastré ZE n° 63 (Le Port de Coetprenet)
- 4 – réfection du domaine public à hauteur de la parcelle cadastrée ZD n° 190 (les Chéneaux)
- 5 – le chemin d'exploitation dit « des Allouettes » (*Répartition de la prise en charge des enrobés : Commune de LA MOTTE : 15 % ; Commune de PLOUGUENAST : 15 % ; M. CARRÉE : 70 %*).

Tranche conditionnelle qui sera réalisée en fonction des crédits budgétaires disponibles : Réfection du chemin rural n° 20 au lieu-dit « Le Patautiv » (250 ml)

Place de la Croix Jartel

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission voirie et propose :

- de réaliser un diagnostic sur les réseaux existants (eaux usées, eau potable, eaux pluviales...)
- de prévoir une étude d'aménagement urbain
- de programmer les travaux d'aménagement

Un courrier d'information sera adressé aux riverains.

ADHESION ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes D'Armor)

Afin d'assister la Commune dans des projets d'aménagement notamment celui de la Place de la Croix Jartel, il est proposé au Conseil Municipal, que la Commune s'adjoigne les services de l'ADAC.

L'ADAC est une association qui a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités du département. Ces champs d'action sont divers : voirie, bâtiments publics, aménagements urbains, assainissement collectif.

Le Conseil Municipal confirme cette adhésion.

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

PREPROGRAMME a présenté au groupe de travail deux nouvelles hypothèses :

- Rénovation avec extension et acquisition d'une propriété privée : 1 810 340 € HT (hors acquisition foncière)
Cette acquisition permettrait de créer une nouvelle cuisine pour le restaurant scolaire et de satisfaire les besoins en surface pour les cours.
- Construction neuve dans une parcelle située rue des genêts et acquisition d'une propriété privée :
3 990 700 € HT (hors acquisition foncière). Cette acquisition permettrait de créer une nouvelle cuisine pour le restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal retient la solution de rénovation et d'extension de l'existant.

TRAVAUX ENTREE CIMETIERE

Le Conseil Municipal est informé que l'un des piliers du cimetière a été endommagé. Le Conseil Municipal décide de supprimer l'accès piétons (côté sanitaires) afin de permettre l'élargissement de l'accès véhicules. Ces aménagements, en plus des travaux de maçonnerie, nécessiteront la modification des dimensions du portail ainsi qu'une reprise de la voirie.

TRAVAUX STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal, décide, faute de concurrence, de lancer une nouvelle procédure.

CIDERAL : REPARTITION DE LA DSC 2016

Le Conseil Municipal, décide de donner un avis favorable sur la modification des critères de calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire 2016.

LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

La fusion de plusieurs communautés entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes qui seront membres de la communauté issue de la fusion.

Sur la base du droit commun, le Conseil Communautaire serait composé de 74 conseillers communautaires.

Le Conseil Municipal élit Mme MALESTROIT et M. LE TINNIER pour représenter la Commune au sein du Conseil Communautaire.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DANS LE BOURG

Un nouveau tarif complémentaire, pour l'année 2017, a été présenté pour un service de collecte individuelle (OM et TRI hebdomadaire en alternance).

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'opter pour la collecte individuelle (OM et TRI hebdomadaire en alternance) pour le centre bourg
- ✓ d'appliquer les tarifs de collecte collective pour les foyers rattachés aux rues dans lesquelles les containers collectifs sont déjà mis en place.